Comm'une envie de Vert

Bulletin d'information trimestriel de la FREDON Alsace

Année 2018 • n° 2

Le concept de la pollution lumineuse

L'éclairage urbain permet à la fois de répondre à des questions de sécurité (automobilistes, piétons, etc.) et de visibilité (enseignes lumineuses, vitrines, etc.). Pourtant, ces installations ont de nombreux impacts sur les êtres vivants, au même titre que la pollution chimique. Les conséquences de la pollution lumineuse peuvent pourtant être limitées en optant pour des aménagements lumineux adaptés ou en réduisant les plages d'éclairage. Aujourd'hui, la création d'une « Trame Noire » s'inscrit comme un enjeux essentiel de préservation de la biodiversité.

Les conséquences sur la biodiversité

L'alternance jour/nuit rythme l'évolution de la vie depuis des millénaires. L'éclairage artificiel impacte les mécanismes biologiques tels que la prédation, la reproduction ou la migration. Les pollinisateurs sont particulièrement impactés : leur activité est réduite de 62 % en zone éclairée, ce qui mène à une baisse de 13 % de la fructification des cultures.

En ce qui concerne les espèces nocturnes ou partiellement nocturnes, soit 30 % des vertébrés et 60 % des invertébrés, elles fuient les sources lumineuses. Un espace éclairé devient alors une barrière infranchissable qui fragmente le biotope naturel de l'espèce.

Qu'est ce que la Trame Noire ?

La Trame Noire est un nouvel enjeu qui permet de diminuer la pollution lumineuse, notamment liée à l'éclairage public, dans les agglomérations. La sauvegarde de zone d'obscurité et de corridors nocturnes est nécessaire au développement de la faune et la flore. Ce concept vient compléter celui de la Trame Verte et Bleue qui permet de former un réseau de continuités écologiques terrestres et aquatiques.

Bouleversements physiologiques

Les cycles de repos/activités, mouvements journaliers, reproductions, modes de prédations, fréquences des migrations aquatiques et aériennes, etc. sont perturbés.

Impacts directs du pouvoir attractif

Les sources lumineuses favorisent les collisions et les épuisements chez les insectes.

Déséquilibres

Les facteurs de population (sex ratio, taille effective) peuvent être modifiés, ce qui a un effet sur la dynamique des populations et sur la diversité génétique.

Pouvoir répulsif

Avec la présence de points lumineux en nombre (axe routier) ou sous la forme de halos lumineux (ville), les espèces aquatiques ou terrestres peuvent se retrouver isolées.

Réaction en chaine

Les contraintes exercées sur les insectes pollinisateurs ainsi que les chauves-souris ont des conséquences sur la survie des populations végétales.

Fragmentation

Le flux des espèces entre les habitats peut être interrompu par dégradation des corridors de déplacement.

Témoignage de :

Jean-Michel LAZOUE

De l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement

La vie a besoin de la nuit ! la nuit a besoin de nous.

Site internet : anpcen.fr

Quel est le rôle de l'ANPCEN ?

Depuis 20 ans, l'association agit nationalement et plus localement en oeuvrant pour les enjeux liés à la qualité de la nuit et de l'environnement nocturne. Elle a participé aux phases consultatives et législatives des lois Grenelle de l'environnement.

Elle a aussi impulsé l'inscription de ces enjeux dans la Loi de transition énergétique en 2015 et dans la Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, en 2016.

Elle peut apporter des outils et recommandations issus de son expertise à tous gestionnaires. C'est aussi elle qui délivre le label Villes et Villages étoilés.

Qui peut s'investir dans la démarche?

L'association appelle à l'engagement des communes, mais aussi des citoyens, des techniciens territoriaux, syndicats d'énergie, et aménageurs du territoire.

Comment changer les choses à l'intérieur de la commune ?

Les gestionnaires peuvent, dans un premier temps, jouer sur plusieurs facteurs comme la temporalité, l'orientation de l'éclairage et la baisse d'intensité. Par la suite, le choix concernant le remplacement des équipements doit faire l'objet d'une réelle analyse.

Quant est-il du label ?

Une fois les pratiques modifiées, l'adhésion à la charte d'engagement est envisageable pour obtenir la distinction. Certains points seront évalués, par exemple : la communication sur la démarche (participation des habitants et autres acteurs), le non éclairage des édifices, ou la régulation de la signalisation lumineuse. Nous sommes disponibles pour conseiller les communes dans les réflexions pour faire évoluer ses pratiques, et cela, avec ou sans adhésion à la charte de sa part..

Le label Villes et Villages Etoilés

L'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ANPCEN) est à l'initiative du label « Villes et Villages Etoilés » qui récompense les communes engagées dans cette « trame noire » sous 5 niveaux de distinction. A ce jour, 574 communes ont reçu cette distinction de 2009 à 2017.

COMMUNE LABELLISÉE PROTECTION
Villes et Villages Etoilés
DU CIEL ET DE L'ENVIRONNEMENT NOCTURNES

Que dit la règlementation ?

La notion de pollution lumineuse existe depuis les années soixante, mais ce n'est qu'à partir des années quatre-vingt-dix qu'elle prend de l'ampleur. Plusieurs mesures réglementaires ont été mises en place :

2007 - Prémices du Grenelle 1 – Initiation de la trame verte et bleue destinée à lutter contre la fragmentation des milieux naturels ;

2009 - Grenelle 1 de l'environnement : Prise en compte des émissions de lumière artificielle sur la santé et sur la biodiversité ;

2010 - Grenelle 2 de l'environnement : Application des engagements nationaux pour l'environnement concernant le Grenelle 1 ;

2012 - Décret sur la réglementation de la publicité et enseignes lumineuses applicables en 2018 ;

2013 - Arrêté sur l'extinction des façades bâti, vitrines, édifices ;

2015 – Loi sur la transition énergétique ;

2016 – Loi sur la reconquête de la biodiversité et des paysages – reconnaissance des paysages nocturnes comme « patrimoine de la Nation ».

Adopter une sobriété énergétique

Plusieurs moyens pour raisonner l'utilisation de l'éclairage peuvent être mis en oeuvre :

- Analyser les besoins réels des usagers/habitants (réduire ou supprimer les sources de lumière sur une zone donnée) ;
- Régler l'orientation de l'éclairage ;
- Réduire le temps d'éclairage (par exemple, éteindre en milieu de nuit) ;
- Réduire l'intensité lumineuse si le système d'éclairage en place le permet ;
- Favoriser les ampoules classiques (au sodium) ou LED, offrant une lumière moins agressive et moins néfaste pour la faune nocturne ;

Ces mesures permettent de faire des économies très rapidement. En effet, la baisse d'intensité, accompagnée de coupures, peut mener à une économie de 30 à 70% sur la consommation, selon les situations. Au total, 12 000 communes ont ainsi réduit la durée d'éclairage ce qui confirme que cet usage n'est ni risqué, ni marginal, d'un point de vue sécuritaire. A certaines heures de la nuit, suivant le niveau d'activité et selon les lieux, un éclairage à la demande ou par capteurs, peut répondre au besoin de sécurité.

Imprex - 20180700

La FREDON Alsace (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) est un syndicat professionnel agricole. *Historiquement créée sur le thème de la* ***gestion des maladies et ravageurs*** *en productions agricoles, elle a développé depuis plus de 10 ans son expertise dans le domaine phytosanitaire, au service des collectivités territoriales.*

FREDON ALSACE
12 rue Gallieni
67600 SELESTAT
Tél. 03 88 82 18 07
Fax 03 88 82 18 65
www.fredon-alsace.fr

Document réalisé en partenariat avec la FREDON Lorraine et la FREDON Champagne-Ardenne
avec le soutien de la Région Grand Est et des Agences de l'eau Rhin-Meuse et Seine Normandie